



NOSTRE VILATGE

COMMUNE DE SERRES SUR ARGET

BULLETIN MUNICIPAL
AVRIL 2022

INFOS PRATIQUES HORAIRES

MAIRIE

Lundi : 16h30-18h30

Mardi : 14h30-16h30

Mercredi : 10h-12h

Jeudi : 14h30-16h30

Vendredi : 10h-12h

Tel : 05 61 65 16 21

✉ : mairiedeserres09@gmail.com

Site : www.serres-sur-arget.fr

AGENCE POSTALE

Lundi : 14h30-17h30

Mardi : 14h30-17h30

Mercredi : 14h30-17h30

Jeudi : 14h30-17h30

Vendredi : 14h30-17h30

Samedi : Fermé

☎ : 05 34 14 51 92

AGENDA ANIMATIONS LOCALES



» SPECTACLES VIVANTS

Votre commune, avec 5 autres villages de la Barguillère participent à l'Ariège Tour, en collaboration avec l'association « un Brin de Sens ». 7 spectacles gratuits sont proposés durant tout le mois d'avril dans les communes de Bénac, Burret, Saint-Pierre de Rivière et Serres-sur-Arget. Brassac accueillera une création artistique sous forme de performance après l'été. L'Ariège Tour s'arrête également dans nos écoles et au foyer d'Accueil médicalisé de Cambié afin de recueillir nos rêves, qui seront diffusés tous les jours sur Radio Transparence en Juin !

» COMMÉMORATION

Cette année la **cérémonie du 8 mai** tombe un dimanche, nous vous attendons à 11h devant la mairie. Il sera ensuite servi un verre de l'amitié en mairie, offert par Mr le Maire et les membres du conseil municipal.

» FLEURISSEMENT

L'année dernière, la commune a investi dans des installations pour diversifier les zones fleuries dans notre village. Cette année nous vous proposons **une action commune autour du fleurissement les vendredi 13 et samedi 14 mai après-midi.**

Nous achèterons les fleurs au préalable, vous pouvez venir également avec des plants de vos jardins !

Inscrivez-vous par mail à mairiedeserres09@gmail.com ou par téléphone au 05 61 65 16 21.

» REPAS DES AÎNÉS

Le Club Lakanal fête ses 40 ans ! Un repas animé aura lieu **le samedi 14 mai à 12h** à la salle polyvalente. Tous ceux qui le souhaitent sont les bienvenus, le repas est ouvert à tous et toutes ! Un menu copieux et gourmand élaboré par le traiteur Servat vous attend.

Le Cabaret le ROBINSON vous embarquera dans un voyage autour du monde avec Nine et les Mandy girls (offert par le Club) dans une animation musicale façon CABARET !

Tarifs et informations supplémentaires auprès de Simone Subra au 06 83 37 76 95.

» FÊTE LOCALE

Après une fête de la bière conviviale et réussie en Mars dernier, la fête du village, proposée et animée par le comité des fêtes aura lieu **les 24 et 25 juin.**



AGENDA - ANIMATIONS LOCALES (SUITE)

» INVITATION

Cette année encore, n'ayant pu nous retrouver pour les traditionnels vœux de bonne année, nous vous convions à un moment partagé **le jeudi 14 juillet à midi** pour un verre de l'amitié, tout en musique !

» THÉÂTRE

Le festival de théâtre « un Automne en compagnies » a connu un succès appréciable avec la venue de 4 compagnies proposant 7 représentations. Des réflexions sont menées pour que ce projet puisse être réédité, pas cette année à l'automne mais peut-être l'an prochain.

» FESTIVITÉS

Après leur grand succès de l'an dernier, les « **Mercredis de l'ARGET** », organisés par l'association ARGET, reviennent cet été, **les 20 et 27 juillet, 3, 10 et 17 août**.

CINÉ-AGENDA



» CINÉMA

Retrouvez votre séance de cinéma **tous les 1^{er} dimanches de chaque mois à 20h30** à la salle communale de Cambié : un partenariat avec l'Estive, scène nationale dans le cadre de son réseau de cinéma itinérant, Ariège Images. Exceptionnellement en raison des jours fériés, **la prochaine séance aura lieu le dimanche 15 mai avec à 17h une séance jeunesse et à 20H30 un film d'Anaïs Volpé, Entre les Vagues**.

» CINÉMA DE PLEIN AIR

Le cinéma de plein air reprend cet été !

Comme l'an dernier, Serres-sur-Arget s'associe avec 7 autres communes de la vallée pour vous offrir des séances gratuites de ciné en plein air.

Cette année, les communes de Cos, Bénac, le Bosc et Saint-Martin-de-Caralp accueilleront le cinéma **les 30 juillet, 5, 13 et 20 août**.

BUDGET



Comme chaque année à cette période, nous travaillons sur l'élaboration du budget communal.

Toutes les données de l'Etat ne nous sont pas encore parvenues en ce qui concerne les dotations mais les grandes lignes sont élaborées. Ce budget s'inscrit dans un contexte contraint, comme pour toutes les communes, car tout laisse à penser que les dotations de l'Etat seront en baisse. De plus, bien que la dette communale soit en nette diminution, elle reste à un niveau élevé.

Comme les années précédentes, le budget se conformera à deux principes majeurs :

- Maintien des taux d'imposition au niveau de 2021,
- Pas de recours à l'emprunt.

Cela nous conduit à être particulièrement rigoureux sur le budget de fonctionnement malgré les hausses du coût de l'énergie (chauffage et carburants des véhicules) pour dégager une marge suffisante de financements des investissements.

Les principaux travaux prévus en investissement cette année sont les suivants :

- Isolation et chauffage de l'école,
- Achèvement de la nouvelle cantine scolaire,

- Achèvement de la réhabilitation des logements du presbytère,
- Isolation et chauffage de la Mairie,
- Réfection des allées du cimetière,
- Travaux d'élargissement de la route du Barbié.

Comme on le voit, beaucoup de ces travaux sont destinés à faire des économies de fonctionnement ou des recettes supplémentaires (loyer des logements).

TRAVAUX



CANTINE

Après des débuts compliqués dus à des problèmes administratifs, techniques et pandémiques, notre cantine scolaire est enfin sortie de terre. Le gros œuvre a été réalisé en régie par les employés communaux aidés par l'appui technique et physique de Monsieur le maire en personne. Investissement collectif qui a permis à notre commune de réduire de façon conséquente le budget primitif de l'opération.

Le bâtiment a été mis hors d'eau à la fin de l'année 2021.

Par la suite, un appel d'offre a été réalisé et les différents corps de métier ont été retenus pour la réalisation complète du chantier. Pour l'instant, les artisans se succèdent de façon régulière et suivent scrupuleusement le planning établi. A l'heure actuelle et malgré les difficultés d'approvisionnement dues à la pandémie, **l'objectif retenu semble pouvoir être atteint**, à savoir la mise en fonctionnement de la restauration des enfants de l'école début septembre, pour la prochaine rentrée scolaire.

ISOLATION - CHAUFFAGE

La commune s'est engagée dans une réflexion globale afin de réduire les dépenses énergétiques de ses ERP (Etablissements Recevant du Public). Des travaux ont été entrepris sur l'école l'été dernier et continueront cet été. De même la mairie va bénéficier de travaux d'isolation à compter du 15 septembre.

VOIRIE

La route du Barbié et les allées du cimetière sont en cours de rénovation, dans le cadre de notre plan pluriannuel de travaux de voirie en partenariat avec la communauté d'agglomération.

Des habitants de la Mouline nous interpellent au sujet de la **vitesse des véhicules sur la ligne droite La Coupière - La Mouline**. Après une première pétition en 2019, nous avons demandé au Conseil départemental d'effectuer un comptage de vitesse et fait venir le CAUE afin d'élaborer ensemble

ATTENTION

**LA MAIRIE DEMENAGERA
DURANT CETTE PERIODE A LA SALLE
COMMUNALE DE CAMBIE, SITUÉE
RESIDENCE DU CONTE.**

un projet d'aménagement global de la voirie et de ses abords, afin de sécuriser les piétons tout en ralentissant efficacement la vitesse des véhicules.

Les premières esquisses font apparaître un coût très important pour le budget communal qui nous obligera à réaliser cet aménagement sur plusieurs années.

Dans l'attente de la réalisation de cet équipement, nous réfléchissons avec le Conseil départemental à la possibilité d'aménagements provisoires.

USINE À EAU



Le SMDEA 09, Maître d'Ouvrage et Exploitant des réseaux distribution et des ouvrages de traitement d'eau potable, de la commune de Serres-sur-Arget s'est engagé dans le projet de restructuration de son usine de potabilisation.

L'ensemble des travaux menés sur l'usine de potabilisation ont conduit à l'obtention d'une eau conforme aux dernières normes de potabilisation, reminéralisée et en quantité suffisante pour répondre aux besoins identifiés sur l'Unité de Distribution. L'ancienne filière n'était, en effet, plus en adéquation avec les objectifs actuels de qualité d'eau. Il était devenu impératif de :

- rajouter un étage de décantation afin de fiabiliser le traitement de l'eau notamment lors des pics de turbidité observés lors des crues de l'Arget,
- réhabiliter l'étape de reminéralisation de l'eau avant distribution, par intégration d'une unité de dosage de dioxyde de carbone et de lait de chaux.

À ces travaux, se sont ajoutés des travaux de reconstruction du seuil d'alimentation dans l'Arget, de l'usine. En effet, le seuil d'alimentation en eau de l'usine, sur l'Arget, était difficilement exploitable, mais également infranchissable pour les espèces piscicoles. Il était impératif de :

- sécuriser la prise d'eau et de la rendre plus fonctionnelle,
- démanteler le seuil existant avec la reconstruction d'un ouvrage naturellement franchissable,
- reprendre les berges afin de les stabiliser,
- réaliser un nouveau poste d'alimentation en eau brute de la station, équipé d'un dégrillage efficace et automatisé,
- mettre en place une station d'alerte pour sécuriser la production d'eau potable et sa distribution.

Au terme de ces travaux, **ce sont plus de 700 000 € HT qui auront été investis sur l'usine de potabilisation**, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée aux usagers et à la préservation du milieu naturel.

SMECTOM



COLLECTES

Depuis l'automne dernier, le système de levée a été modifié.

Désormais, la collecte des déchets ménagers se fait un vendredi sur deux, les semaines paires.

La collecte des recyclables se fait un vendredi sur deux, les semaines impaires.

DECHETS VERTS

Cette année les jours de broyage in situ de vos déchets verts auront lieu **les 28 mars, 29 août et 16 octobre**. Le point de collecte a été déplacé vers la maison de la chasse.

Le Smectom du Plantaurel propose des broyeurs en prêt gratuit pour les particuliers durant 48h (en semaine ou week-end). Pour bénéficier de 2 prêts gratuits dans l'année, il est demandé aux usagers de suivre une formation (durée 45 min) au préalable.

AIDE AUX PERSONNES ISOLÉES

La Communauté d'agglomération des pays de Foix-Varilhes, par l'intermédiaire du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination), a rencontré à Saint

Pierre de Rivière des représentants des communes de la vallée de la Bargaillère.

À cette occasion, l'action Mona-Lisa a été présentée et le souhait que ce dispositif se développe dans la Bargaillère a été évoqué : des bénévoles, formés et encadrés, interviennent auprès de personnes isolées volontaires. Le but est de retisser des liens sociaux, d'aider à participer, de nouveau, à des activités, et également d'échanger.

Il est envisagé de monter le projet suivant : un écrivain public pourra se rendre auprès de personnes susceptibles d'entrer dans la démarche Mona-Lisa pour recueillir leurs souvenirs d'écolier-ère-s.

Il mettra en forme ses notes. Les enfants des écoles de la vallée pourront illustrer le document et l'opération pourra se terminer par une visite des forges de Pyrène à Montgailhard.

Le conseil municipal de Serres a commencé de relever un certain nombre de foyers qui pourraient entrer dans cette démarche. Si vous êtes directement concerné ou si vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice en tant que bénévole, merci de contacter la mairie.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS



Un nouveau dossier de demande de subvention sera bientôt téléchargeable sur le site de la mairie.

Les associations peuvent désormais déposer une demande de subvention à la mairie du **1^{er} avril au 31 octobre 2022**.

Les demandes seront étudiées au fil de l'eau lors des réunions du conseil municipal.

Pour solliciter une aide de la mairie, il faut :

- une demande officielle rappelant les raisons pour lesquelles cette démarche est engagée
- un montant précis de subvention
- un bilan financier de l'exercice écoulé sur lequel figurent les sommes dont disposait l'association au 1^{er} janvier 2021 et celles au 31 décembre 2021 (quelle que soit la nature : compte bancaire – caisse – livret épargne)
- un bilan moral de l'année écoulée
- une liste des activités proposées en 2022
- projet de budget 2022.

Il est important également de bien faire figurer les aides perçues de la part d'autres collectivités publiques.

Pour les associations Serroises, il est possible d'annoncer les animations dans le journal communal (3 parutions dans l'année) ou sur le site de la commune (Demander Marie-Cécile Rivière à la mairie).

ADRESSAGE

Nous travaillons toujours à l'adressage de notre commune.

Notre interlocuteur à la Poste (qui est notre prestataire pour ce lourd travail de recensement, de nommage et de numérotation) ayant changé plusieurs fois, le dossier a hélas pris du retard mais devrait être finalisé à la fin de l'été 2022.

C'est en tout cas ce à quoi s'engage la Poste dans nos derniers échanges.

